Informations de base	
1996/2184(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 154: rapport d'activité à l'intention du Conseil de l'Europe **Subject** 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	